Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200069748-20231121-D2023-9-7-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/11/2023

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération : D_2023_9_7

Nombre de délégués en exercice : 46

Présents : 27

Votants : 34

Objet : Finances
Amortissement cheptel Val de Flore

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Novembre 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean -Pierre, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent

Pouvoirs :
Madame MICOU Corine a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur BARATON Yvon
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Madame TEXIER Valérie
Madame HAYE Nadia a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN Guillaume

Absent(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur FRERE Fabrice, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Monsieur SISSOKO Ousmane, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

M. le Président rappelle que la Communauté de communes Val de Gâtine applique la nomenclature M57 pour son budget principal depuis le 1er janvier 2020.
La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.
Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sauf exception.
La durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

La Communauté de communes a fait l'acquisition de 2 ânesses pour le Val de Flore à St Pardoux-Soutiers.
Cette immobilisation de cheptel est amortissable.

Coût achat = 1400 €

VU l'application de la nomenclature comptable M 57
Considérant la dépense réalisée en 2023 de 1400€ pour l'acquisition d'un cheptel composé de 2 ânesses pour le Val de Flore à St Pardoux-Soutiers

Considérant la durée d'amortissement proposée

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité :**
- De valider la durée d'amortissement linéaire à 1 an soit 1400€/an
- D'autoriser l'inscription comptable du budget principal sous les imputations :
Dépenses 042/6811 dotations aux amortissements - Recettes 040/28186 Amortissement cheptel

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 21/11/2023
Publié le 24/11/2023
Transmis en sous-préfecture le 28/11/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU